



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17^e séance du mardi 31 mars 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/24 de la Municipalité, du 3 juillet 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à créer une société anonyme détenue à 50% par la Commune de Lausanne dans le but de financer et gérer le traitement de l'eau des sources de Thierrens ;
2. d'autoriser la Municipalité à se porter solidaire, au nom de la Commune de Lausanne, en garantie des emprunts à contracter par la société mentionnée sous chiffre 1 pour un montant maximal de CHF 1'500'000.- ;
3. d'autoriser la Municipalité à constituer en faveur de la société anonyme mentionnée sous chiffre 1 un droit distinct et permanent de superficie grevant une surface de 17'128 m² environ de la parcelle n° 274 sise sur la commune de Montanaire, aux conditions figurant dans le présent préavis ;
4. d'autoriser la Municipalité à céder à la société mentionnée sous chiffre 1 toutes les installations de pompage et de traitement des eaux existantes sur la parcelle n° 274 à leur valeur comptable au moment du transfert ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 50'000.- destiné au financement de la souscription et de la libération de la moitié du capital-actions de la société anonyme mentionnée sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi trente et un mars deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :